

COMPTES CONSOLIDÉS

DU GROUPE POUJOLAT AU 31 MARS 2019

A - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Résultat consolidé (En milliers d'euros)	Notes	2018/2019	2017/2018
Chiffre d'affaires	IV	231 958	220 008
Production stockée		(203)	(492)
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés	V	(152 381)	(140 768)
Charges de personnel	VI	(64 021)	(62 924)
Autres charges de l'activité	VII	(375)	(497)
Impôts et taxes	VIII	(4 490)	(3 922)
Dotations aux amortissements	IX	(8 251)	(7 901)
Dotations/reprises de provisions	X	12	374
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		2 249	3 878
Autres produits et charges opérationnels	XI	(141)	98
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		2 108	3 976
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		9	102
Coût de l'endettement financier brut		(796)	(897)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	XII	(787)	(795)
Autres produits et charges financiers	XIII	(166)	(360)
Impôts sur le résultat	XIV	(348)	(942)
Résultat des sociétés mises en équivalence	XV	(16)	-
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		791	1 879
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	XXXIV	(307)	-
RÉSULTAT NET		484	1 879
PART DU GROUPE		304	1 877
INTÉRÊTS MINORITAIRES	XVI	180	2
Résultat net (part du Groupe) par action		0,16 euro	0,96 euro
Résultat net dilué (part du Groupe) par action		0,16 euro	0,96 euro

> RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le mode de calcul des résultats nets par action est énoncé dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

B - ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif consolidé (En milliers d'euros)	Notes	31 mars 2019	31 mars 2018
Goodwill	XVII	10 529	10 634
Immobilisations incorporelles	XVIII	2 842	2 869
Immobilisations corporelles	XIX	72 053	69 980
Titres mis en équivalence	XV	124	-
Actifs financiers disponibles à la vente	XX	139	37
Actifs financiers non courants	XX	311	383
Autres actifs non courants	XXI	4 185	3 502
Actifs d'impôts différés	XXIX	592	692
ACTIF NON COURANT		90 776	88 096
Actifs des activités destinées à être cédées	XXXIV	253	-
Stocks et en-cours	XXII	40 912	39 368
Clients	XXIII	40 046	44 854
Autres créances	XXIV	7 427	6 702
Autres actifs courants	XXV	146	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	XXVI	1 930	8 332
ACTIF COURANT		90 714	99 269
TOTAL DE L'ACTIF CONSOLIDÉ		181 490	187 365
Passif consolidé (En milliers d'euros)	Notes	31 mars 2019	31 mars 2018
Capital		12 000	12 000
Réserves de conversion		98	18
Titres d'auto-contrôle		(137)	-
Réserves consolidées		70 007	68 944
Résultat consolidé		304	1 877
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	XXVII	82 272	82 839
Intérêts minoritaires		(48)	(324)
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		82 224	82 515
Provisions	XXVIII	5 674	5 328
Provisions sur titres mis en équivalence		-	-
Passifs d'impôts différés	XXIX	728	1 353
Autres passifs non courants	XXX	34 100	33 578
PASSIF NON COURANT		40 502	40 259
Passifs des activités destinées à être cédées	XXXIV	13	-
Fournisseurs	XXXI	19 726	22 066
Autres dettes	XXXII	19 640	19 612
Autres passifs courants	XXXIII	19 384	22 912
PASSIF COURANT		58 763	64 591
TOTAL DU PASSIF CONSOLIDÉ		181 490	187 365

C - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(En milliers d'euros)</i>	2018/2019	2017/2018
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION :		
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	500	1 879
Résultat des sociétés mises en équivalence	(16)	-
Amortissements et provisions	8 699	8 006
Plus et moins values de cession	28	(106)
Impôts différés	(360)	(384)
Autres	(84)	(84)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	8 767	9 311
Variation des stocks	(1 544)	(1 521)
Variation des créances	3 697	(7 768)
Variation des dettes	(2 552)	4 675
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION	8 368	4 697
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS :		
Acquisition d'immobilisations		
• Immobilisations incorporelles	(607)	(1 539)
• Immobilisations corporelles	(9 892)	(8 222)
• Autres	(53)	70
Produits de cession des actifs immobilisés	179	497
Variation des créances et dettes sur immobilisations	484	81
Acquisition/cession d'entités nette de la trésorerie acquise	(135)	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	(10 024)	(9 113)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT :		
Souscriptions d'emprunts	9 354	10 241
Remboursements d'emprunts	(8 010)	(8 472)
Augmentation des capitaux propres	-	-
Actions propres	(136)	-
Variation des autres dettes financières	(632)	(244)
Dividendes versés aux actionnaires	(992)	(789)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT	(416)	736
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(2 072)	(3 680)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	(6 666)	(2 986)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(8 738)	(6 666)

D - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	Capital	Titres Auto-contrôle	Résultats consolidés	Réserves et conversion	Réserves du Groupe	Total parts minoritaires	Intérêts TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2017	12 000	-	69 727	122	81 849	(327)	81 522
Écarts actuariels	-	-	-	-	-	-	-
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(784)	-	(784)	(6)	(789)
Réserves de conversion	-	-	-	(104)	(104)	7	(97)
Résultat consolidé de l'exercice 17/18	-	-	1 877	-	1 877	2	1 879
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2018	12 000	-	70 821	18	82 839	(324)	82 515
Écarts actuariels	-	-	-	-	-	-	-
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(979)	-	(979)	(13)	(992)
Réserves de conversion	-	-	-	80	80	5	85
Résultat consolidé de l'exercice 18/19	-	-	304	-	304	180	484
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	95	95
Autres variations	-	(137)	167	-	30	8	38
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2019	12 000	(137)	70 311	98	82 272	(48)	82 224

E - ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	31 mars 2019	31 mars 2018
RÉSULTAT NET	484	1 879
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Gains et pertes actuariels	-	-
Impôts sur les éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	-	-
TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT	-	-
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Couverture des flux de trésorerie	-	-
Écart de conversion	85	(97)
Impôt sur les éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-	-
TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT	85	(97)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔTS	85	(97)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	569	1 782
Part du Groupe	384	1 773
Intérêts minoritaires	185	9

F - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2019

GÉNÉRALITÉS

NOTE I - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

POUJOLAT S.A. (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Les actions de la Société sont cotées sur le marché « Euronext Growth ». La Société applique les normes IFRS.

Le groupe POUJOLAT conçoit, fabrique et commercialise des systèmes d'évacuation de fumée. Parallèlement, le Groupe poursuit le développement de son activité bois énergie par le négoce et la transformation de combustibles. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2019 comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 mars 2018 sont présentées à titre comparatif.

Les états financiers consolidés incluent :

- Le résultat consolidé sur la performance financière,
- Le bilan consolidé sur la situation financière,
- Le tableau de variation des capitaux propres consolidés,
- Le tableau des flux de trésorerie consolidés,
- L'état du résultat global,
- Ainsi que les présentes notes annexes qui ont été arrêtées par le Conseil d'Administration le 27 juin 2019.

(1) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement Européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2019, adoptées par l'Union Européenne. Ces normes sont accessibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées. Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2018. Les nouvelles normes applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 ont fait l'objet d'une analyse au regard des activités du Groupe.

Seules les normes IFRS 9 et IFRS 15 sont susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers du Groupe.

• La norme IFRS 9 sur les instruments financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, remplace la norme IAS 39 - Instruments financiers. La norme IFRS 9 introduit une nouvelle classification des actifs financiers fondée sur l'intention de gestion du Groupe, un modèle dynamique de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues en complément du modèle actuel fondé sur les pertes avérées ainsi que des principes élargis de la comptabilité de couverture. Le Groupe n'a pas identifié de modification significative sur le classement et l'évaluation des actifs financiers compte tenu de la nature de ses opérations. Une analyse du modèle de dépréciation des actifs financiers, et notamment des créances clients, a été effectuée. Le modèle de dépréciation imposé par IFRS 9, fondé sur les pertes de crédit attendues n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe, du fait notamment de créances bénéficiant de garanties. Par ailleurs, le Groupe ne recourt pas à des instruments de couverture.

• La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires directement tirés des contrats avec les clients » dont l'entrée en vigueur est obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2018 n'a pas d'impact significatif sur la reconnaissance du chiffre d'affaires consolidé. En effet, après analyse de chacun de nos contrats selon les 5 étapes préconisées par cette norme :

- Identification du contrat,
- Identification des obligations de performance au sein du contrat,
- Évaluation du prix du contrat,
- Allocation du prix de vente du contrat à chaque obligation de performance,
- Comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite soit à une date donnée, soit à l'avancement.

Nous avons conclu qu'aucun retraitement n'est à effectuer lors de la consolidation du groupe POUJOLAT du fait notamment de l'application de la méthode à l'avancement dans les comptes sociaux des sociétés concernées par ces contrats.

Les états financiers présentés n'anticipent pas l'application des nouvelles normes adoptées par l'Union Européenne qui pourraient concerner le Groupe. Ainsi, la norme IFRS 16 « Contrats de location », obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 n'est pas anticipée. Après analyse, le Groupe a décidé de procéder à la première comptabilisation des contrats de location simple au cours de l'exercice 2019/2020 et selon la méthode « rétrospective modifiée ».

Les autres normes ont été étudiées et ne sont pas susceptibles d'être applicables au Groupe au regard de son activité.

(2) BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction pour l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe y compris dans les états financiers consolidés.

(3) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les principes de consolidation sont énoncés dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ».

a. Périmètre de consolidation

Les entités considérées comme non significatives au regard de l'ensemble consolidé sont exclues du périmètre de consolidation conformément au principe d'importance relative énoncé dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS.

Le Groupe n'est constitué que de la Société et de ses filiales. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister en cas de détention supérieure à 50 % des droits de vote. Il existe également lorsqu'il y a :

- Pouvoir de gouverner en vertu d'un contrat,
- Pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou des membres d'un organe équivalent contrôlant l'entité,
- Pouvoir de réunir la majorité des droits de vote au Conseil d'Administration ou organe équivalent contrôlant l'entité, les droits de vote potentiels, actuellement exerçables, étant pris en compte.

Des restrictions sévères et durables au contrôle d'une filiale sont un indice de perte de contrôle mais ne constituent pas un critère d'exclusion en soi. La détention temporaire n'est pas un critère d'exclusion, mais peut entraîner le cas échéant l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint au 31 mars 2019.

b. Procédures de consolidation

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

c. Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur. Les écritures enregistrées dans les comptes individuels des filiales consolidées pour la seule application des dispositions fiscales sont également éliminées. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leurs montants nets d'impôt.

(4) MONNAIES ÉTRANGÈRES

La comptabilisation des transactions en monnaies étrangères ainsi que la conversion des états financiers des activités à l'étranger sont traitées par la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

a. Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

b. États financiers des activités à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros, selon les modalités suivantes :

- Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture ;

- Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros, en utilisant le cours de change moyen de la période ;
- Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

FAITS MARQUANTS

Le Conseil d'administration a décidé au cours du second semestre de l'exercice de stopper l'activité de sa filiale turque POUJOULAT BACA compte tenu de la situation économique, géopolitique et du manque de visibilité à moyen terme. Par conséquent, il a été fait application de la norme IFRS 5 qui consiste à isoler les éléments de l'actif, du passif, du compte de résultat et du tableau de flux des activités destinées à être cédées. Les incidences sur les états financiers sont présentés en détail à la note XXXIV des annexes des comptes consolidés. Compte tenu du caractère non significatif de ces éléments, les données comparatives ne sont pas retraitées.

NOTE II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION (CLASSEMENT PAR HISTORIQUE)

(1) PÉRIMÈTRE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Méthode de consolidation
POUJOULAT S.A.	France	100,00 %	100,00 %	Consolidante
S.A. POUJOULAT	Belgique	98,18 %	98,18 %	Intégration globale
S.A. POUJOULAT BELUX	Belgique	99,98 %	98,16 %	Intégration globale
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	France	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	France	99,82 %	99,82 %	Intégration globale
POUJOULAT UK Ltd	Royaume-Uni	98,74 %	98,74 %	Intégration globale
POUJOULAT BV	Pays-Bas	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
S.A.S. BEIRENS	France	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
POUJOULAT Sp. z o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
POUJOULAT BACA	Turquie	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. EURO ÉNERGIES	France	79,55 %	79,55 %	Intégration globale
POUJOULAT GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	France	100,00 %	79,55 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	France	100,00 %	79,55 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	France	80,00 %	63,64 %	Intégration globale
S.A.S. MCC2I FRANCE	France	95,00 %	95,00 %	Intégration globale
VL STAAL a/s	Danemark	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
BAO ZHU LI	Chine	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
CHIME-FLEX	Suisse	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
TECHNI-FLEX	Suisse	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
DST	Danemark	70,00 %	70,00 %	Intégration globale
S.A.S. AMPERYA 79	France	99,88 %	99,88 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 81	France	100,00 %	79,55 %	Intégration globale
S.A.S. S.E.F. 42	France	100,00 %	79,55 %	Intégration globale
S.A.S. BG DK	France	35,00 %	27,84 %	Mise en équivalence

(2) VARIATION DE PÉRIMÈTRE DE LA PÉRIODE

- Rachat par POUJOULAT SA de toutes les parts détenues par les actionnaires minoritaires de la société POUJOULAT BACA ; passant ainsi sa détention de 62,33 % à 100 %.
- Rachat par POUJOULAT SA d'un minoritaire de la SAS AMPERYA 79 ; passant ainsi sa détention de 99,75 % à 99,88 %.
- Création par EURO ÉNERGIES des sociétés BOIS-FACTORY 81 et SEF 42 et souscription à hauteur de 100 % dans leur capital.
- Rachat par POUJOULAT d'un minoritaire de la SAS EURO ÉNERGIES ; passant ainsi sa détention de 79,12 % à 79,55 % et modifiant par conséquent son pourcentage d'intérêt dans les sociétés BOIS-FACTORY et SEF 42.
- La société EURO ÉNERGIES s'est associée avec un partenaire dans la création de la S.A.S. BG DK dont l'activité consiste à importer et conditionner du bois dans le port de Dunkerque. EURO ÉNERGIES a souscrit à 35 % du capital de BGDK.

La Société est donc consolidée selon la méthode de la mise en équivalence à hauteur de 27,84 %.

NOTE III - INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est présentée selon le critère des activités opérationnelles du Groupe, à savoir :

- Activités de conception et fabrication de systèmes d'évacuation de fumée pour l'habitat et le tertiaire Conduits de cheminée ;
- Activités de construction, installation, expertise et maintenance des cheminées industrielles Cheminées industrielles ;
- Activités de négoce et de transformation de combustibles Bois énergie.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 mars 2019				31 mars 2018			
	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Bois énergie	TOTAL	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Bois énergie	TOTAL
Chiffre d'affaires	138 439	29 910	63 610	231 958	135 982	30 637	53 389	220 008
Résultat opérationnel	2 932	(2 067)	1 243	2 108	4 844	(1 387)	518	3 976
Résultat net	1 632	(1 719)	571	484	3 134	(1 297)	42	1879
Capacité d'autofinancement	7 738	(765)	1 795	8 767	8 596	(377)	1092	9 311
Investissements de l'année :								
Immobilisations incorporelles	478	50	79	607	934	518	87	1 539
Immobilisations corporelles	6 660	452	2 780	9 892	5 210	519	2 493	8 222
TOTAL ACQUISITIONS	7 138	502	2 859	10 499	6 144	1 037	2 580	9 761
Immobilisations nettes :								
Immobilisations incorporelles	2 198	468	176	2 842	2 178	566	125	2 869
Immobilisations corporelles	45 304	7 574	19 175	72 053	44 087	8 190	17 703	69 980
TOTAL IMMOBILISATIONS	47 502	8 042	19 351	74 895	46 265	8 756	17 828	72 849
Dettes :								
Autres passifs non courants	25 717	2 840	5 543	34 100	25 981	2 825	4 772	33 578
Fournisseurs	10 191	2 237	7 298	19 726	12 465	3 132	6 469	22 066
Autres dettes	13 711	4 002	1 927	19 640	13 981	4 147	1 484	19 612
Autres passifs courants	11 787	2 995	4 602	19 384	10 506	3 123	9 283	22 912

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE IV - CHIFFRE D'AFFAIRES

> PRODUITS DES ACTIVITÉS

La norme applicable est l'IAS 18

« Produits des activités ordinaires ».

Les remises commerciales ainsi que les escomptes de règlement accordés aux clients sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Les dépenses de services après-vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

(En milliers d'euros)	2018/2019	%	2017/2018	%
Ventes France	189 811	82 %	177 773	81 %
Ventes Export	42 147	18 %	42 235	19 %
TOTAL	231 958	100 %	220 008	100 %

> CONTRATS DE FABRICATION

La norme applicable est l'IAS 11

« Contrats de construction ».

En présence d'un contrat de fabrication, lorsque les produits peuvent être estimés de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence au stade de réalisation technique atteint. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les contrats de fabrication en cours sont comptabilisés au coût augmenté du montant de la marge et diminué des pertes attendues et des factures intermédiaires.

Les coûts comprennent l'ensemble des coûts directement affectables aux contrats concernés et une quote-part des frais généraux fixes et variables attribuables à l'activité de contrats de construction du Groupe, fondée sur la capacité normale de l'activité.

Les montants bruts dus par les clients ou aux clients, relatifs aux travaux en cours à la clôture, sont présentés sur une seule rubrique du bilan respectivement dans les actifs et passifs courants.

Selon IAS 11 « Contrats de fabrications » :

- Produits des contrats en cours au 31/03/2019 : 17 290 milliers d'euros.
- Coûts encourus au titre de ces contrats sur l'exercice 2018/2019 : 15 880 milliers d'euros.
- Montant brut dû par les clients pour les travaux de ces contrats en tant qu'actifs au 31/03/2019 : 4 779 milliers d'euros.

NOTE V - ACHATS CONSOMMÉS

(En milliers d'euros)	2018/2019	2017/2018
Marchandises		
(y compris variation de stocks)	(50 227)	(44 698)
Matières premières		
(y compris variation de stocks)	(42 263)	(40 770)
Autres achats et charges externes	(60 589)	(55 966)
Escomptes obtenus	698	666
TOTAL	(152 381)	(140 768)

NOTE VI - FRAIS DE PERSONNEL

(En milliers d'euros)	2018/2019	2017/2018
Rémunérations	(47 787)	(46 896)
Charges sociales	(17 128)	(17 082)
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi	1 175	1 670
Participations	-	(334)
Indemnités de fin de carrière	(281)	(282)
TOTAL	(64 021)	(62 924)

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est égal à 6 % des rémunérations brutes versées en 2018 par les sociétés françaises, jusqu'à 2,5 fois le SMIC. Il est supprimé à compter du 1^{er} janvier 2019. Au titre de l'exercice 2018/2019, ce dernier s'élève à 1 175 milliers d'euros et est présenté en réduction des charges de personnel conformément à la norme IAS 19.

Il a notamment permis aux sociétés bénéficiaires de poursuivre leurs investissements, d'innover et de maintenir leurs fonds de roulement.

NOTE VII - AUTRES CHARGES DE L'ACTIVITÉ

(En milliers d'euros)	2018/2019	2017/2018
Concessions de brevets	(123)	(130)
Pertes sur créances irrécouvrables	(204)	(374)
Charges diverses		
de gestion courante	(48)	7
TOTAL	(375)	(497)

NOTE VIII - IMPÔTS ET TAXES

(En milliers d'euros)	2018/2019	2017/2018
Contribution Économique Territoriale	(1 903)	(1 588)
Impôts fonciers	(1 191)	(1 009)
Formation professionnelle	(395)	(373)
Taxe d'apprentissage	(202)	(214)
Contribution sociale de solidarité		
des sociétés	(238)	(217)
Autres taxes	(561)	(521)
TOTAL	(4 490)	(3 922)

NOTE IX - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(En milliers d'euros)	2018/2019	2017/2018
Sur immobilisations incorporelles	(641)	(484)
Sur immobilisations corporelles	(7 610)	(7 417)
TOTAL	(8 251)	(7 901)

NOTE X - DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS

(En milliers d'euros)	2018/2019	2017/2018
Sur stocks et en-cours	(344)	(306)
Sur comptes clients	(60)	(219)
Pour risques et charges	(339)	(200)
DOTATIONS DE L'EXERCICE	(743)	(725)
Sur stocks et en-cours	302	394
Sur comptes clients	121	318
Pour risques et charges	332	386
REPRISES SUR L'EXERCICE	755	1 099
TOTAL	12	374

NOTE XI - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(En milliers d'euros)	2018/2019	2017/2018
Résultat de cessions d'actifs	(28)	106
Dépréciation de Goodwill	(105)	-
Autres	(8)	(8)
TOTAL	(141)	98

NOTE XII - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(En milliers d'euros)	2018/2019	2017/2018
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	9	102
Frais financiers sur emprunts	(631)	(717)
Frais financiers sur découverts bancaires	(151)	(169)
Autres	(14)	(11)
TOTAL	(787)	(795)

NOTE XIII - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En milliers d'euros)	2018/2019	2017/2018
Différences de change	(62)	(352)
Provision pour POUJOULAT BACA	(55)	-
Autres	(49)	(8)
TOTAL	(166)	(360)

NOTE XIV - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (1) VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

(En milliers d'euros)	2018/2019	2017/2018
Impôts exigibles	(708)	(1 326)
Impôts différés	360	384
TOTAL	(348)	(942)

(2) RÉCONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	2018/2019	2017/2018
Charge d'impôt théorique	(760)	(1 551)
Variation des impôts différés	360	384
Différences permanentes	(50)	382
Différences temporaires	122	(96)
Utilisation des déficits antérieurs	100	-
Effet des différences de taux d'imposition	(240)	(106)
Effet des sociétés déficitaires	(150)	(399)
Autres variations	270	444
CHARGE D'IMPÔT CONSOLIDÉE	(348)	(942)

NOTE XV - RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

> MISE EN ÉQUIVALENCE DES COENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une société est appelée coentreprise lorsque des contrats de partenariat organisent son contrôle conjoint et que les partenaires ont des droits sur l'actif net de cette société.

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de la société, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence est présentée après le « Résultat net des sociétés intégrées » sur la ligne « Quote-part des sociétés mises en équivalence ».

La quote-part de résultat correspond à la S.A.S. BGDK détenue à hauteur de 35 % pour la S.A.S. EURO ÉNERGIES et représente - 16 milliers d'euros. À l'actif, la quote part détenue dans la S.A.S. BGDK représente 124 milliers d'euros.

NOTE XVI - INTÉRÊTS MINORITAIRES

(En milliers d'euros)	2018/2019	2017/2018
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	1	1
S.A. POUJOULAT BELGIQUE	-	-
S.A. POUJOULAT BELUX	4	5
POUJOULAT BV	-	4
POUJOULAT BACA	-	-
POUJOULAT UK	(3)	(2)
S.A.S. EURO ÉNERGIES	212	62
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	(6)	(32)
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	(4)	(23)
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	(37)	(23)
S.A.S BOIS -FACTORY 81	(3)	-
S.E.F. 42	(1)	-
BG DK	(1)	-
CHIME-FLEX	-	-
TECHNI-FLEX	-	-
S.A.S. MCC2I FRANCE	4	(5)
DST	14	15
TOTAL	180	2

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

> DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les dispositions relatives à la dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles sont décrites dans la norme IAS 36. Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des créances émises sont contenues dans la norme IAS 39 « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation ».

a. Principes généraux

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-après).

Le Groupe estime qu'un actif a pu perdre de la valeur en présence notamment des indices internes suivants :

- Flux de trésorerie nets actualisés ou résultats opérationnels générés par l'actif sensiblement plus mauvais que ceux budgétés,
- Existence de pertes opérationnelles significatives générées par l'actif.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée systématiquement chaque année à la date de clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

b. Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées. La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Le Groupe considère que la définition des unités génératrices de trésorerie repose essentiellement sur la manière dont la direction gère ses entités en particulier à travers ses différents secteurs d'activité et ses implantations géographiques individuelles. En conséquence, chaque entité juridique constitue une unité génératrice de trésorerie.

c. Reprise de la perte de valeur

La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

NOTE XVII – GOODWILL

> GOODWILL

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Lors de la première consolidation des entités acquises après le 1^{er} janvier 2004, le Groupe procède, dans un délai n'excédant pas les douze mois suivant l'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs acquis, passifs éventuels) à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe dans le total des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels valorisés à leur juste valeur est inscrit sous la rubrique « Goodwill ». Chaque goodwill est alloué, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie bénéficiant du regroupement d'entreprises. Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et l'éventuel profit ou perte qui en découle doivent être comptabilisés en résultat.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- La vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises ;
- La comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur.

Ces actifs incorporels ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 36 révisée. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour chacune des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé représentant le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent (règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable).

(En milliers d'euros)	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Brut	Amort. et pertes de valeurs	Net	Brut	Amort. et pertes de valeurs	Net
S.A. POUJOULAT	14	14	-	14	14	-
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	349	349	-	349	349	-
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	1 033	1 033	-	1 033	1 033	-
S.A.S. BEIRENS (1)	168	168	-	168	168	-
POUJOULAT UK Ltd	12	12	-	12	12	-
S.A. POUJOULAT BELUX (1)	71	71	-	71	71	-
POUJOULAT Sp. z o.o.	12	12	-	12	12	-
S.A.S. EURO ÉNERGIES	899	-	899	899	-	899
POUJOULAT GmbH	410	305	105	410	200	210
S.A.S. MCC2I FRANCE	362	-	362	362	-	362
S.A.S BOIS-FACTORY 70	502	-	502	502	-	502
VL STAAL	7 036	-	7 036	7 036	-	7 036
CHIME-FLEX	950	-	950	950	-	950
TECHNI-FLEX	126	-	126	126	-	126
DST	548	-	548	548	-	548
TOTAL	12 493	1 964	10 529	12 493	1 859	10 634

(1) Pour ces deux sociétés, il s'agit d'un reclassement de fonds commerciaux acquis.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation, basés sur des plans d'activité retenus pour chacune des sociétés. Chaque entité juridique représentant une Unité Génératrice de Trésorerie, les écarts d'acquisition ont été testés au niveau de chaque société concernée. Les tests de dépréciation réalisés en mars 2019 pour

déterminer la valeur recouvrable des actifs sont fondés sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs à 5 ans. Les hypothèses retenues pour ces tests sont basées sur des connaissances actuelles et peuvent être revues pour tenir compte de contextes temporaires défavorables, notamment climatiques et économiques.

À ce titre, il a été constaté à la clôture des comptes une dépréciation de 105 milliers d'euros du goodwill de la filiale allemande POUJOLAT GmbH. Cette dernière a enregistré une perte sur l'exercice.

NOTE XVIII - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

> IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La norme applicable concernant les immobilisations incorporelles est la norme IAS 38.

a. Actifs

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

b. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

c. Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée. Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an à la clôture de l'exercice. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Brevets 5 ans
Logiciels 1 à 10 ans

(En milliers d'euros)	31 mars 2019	31 mars 2018
VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	7 090	5 610
Variation de périmètre	-	-
Acquisitions	607	1 539
Sorties	(38)	(54)
Effets des variations de change	(1)	(5)
VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 659	7 090
AMORTISSEMENTS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(4 222)	(3 753)
Variation de périmètre	-	-
Dotations	(641)	(484)
Sorties	46	11
Effets des variations de change	-	5
AMORTISSEMENTS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(4 817)	(4 221)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	2 869	1 857
Valeur nette à la clôture de l'exercice	2 842	2 869

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels informatiques et des frais de développement, ayant une durée d'utilité déterminée.

Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

NOTE XIX - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

> IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les normes applicables concernant les immobilisations corporelles sont les normes IAS 16 et IAS 17 « Contrats de location ».

a. Actifs dont le Groupe est propriétaire

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

b. Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que

contrats de location-financement conformément à la norme IAS 17, dès lors qu'ils revêtent un caractère significatif.

Comptabilisation initiale

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont enregistrés à l'actif et au passif pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci peut être déterminé, sinon le taux d'emprunt marginal du Groupe est utilisé.

Comptabilisation ultérieure

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette financière. La méthode d'amortissement et de dépréciation des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède le Groupe. La dotation aux amortissements est calculée selon IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les dépréciations éventuelles sont déterminées conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

c. Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

d. Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste « Matériels et outillages » étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions – Gros œuvre 40 à 50 ans
 Constructions – Installations générales 10 à 15 ans
 Matériels et outillages 3 à 15 ans
 Agencements et aménagements 5 à 20 ans
 Matériels informatiques 3 à 10 ans
 Matériels de transport 3 à 15 ans
 Mobiliers et matériels de bureau 10 à 12 ans
 La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

	31 mars 2019				31 mars 2018			
	Terrains Constr.	Inst. Techniques Mat. Ind	Autres	TOTAL	Terrains Constr.	Inst. Techniques Mat. ind	Autres	TOTAL
<i>(En milliers d'euros)</i>								
VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	83 415	76 443	8 313	168 172	81 929	72 083	7 370	161 382
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	2 180	6 857	856	9 892	1 671	5 189	1 362	8 222
Diminutions	(52)	(880)	(918)	(1 850)	(146)	(799)	(384)	(1 329)
Effets des variations de change	(15)	(36)	10	(41)	(39)	(30)	(35)	(104)
VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	85 528	82 383	8 261	176 172	83 415	76 443	8 313	168 171
AMORTISSEMENTS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(33 855)	(58 943)	(5 393)	(98 191)	(31 077)	(55 750)	(4 916)	(91 742)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations	(2 804)	(4 000)	(806)	(7 610)	(2 833)	(3 765)	(819)	(7 417)
Sorties	8	931	695	1 634	111	550	324	985
Effets des variations de change	35	20	(6)	49	(56)	21	18	(17)
AMORTISSEMENTS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(36 616)	(61 992)	(5 510)	(104 119)	(33 855)	(58 943)	(5 393)	(98 191)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	49 560	17 500	2 920	69 980	50 852	16 334	2 455	69 640
Valeur nette à la clôture de l'exercice	48 912	20 391	2 751	72 053	49 560	17 500	2 920	69 980

Dans le segment des Conduits de cheminée, les acquisitions portent principalement sur l'automatisation des process industriels et informatiques ainsi que sur l'extension de la filiale polonaise dont la construction est en cours. Les usines du segment Bois énergie continuent d'investir dans le process industriel pour accroître leurs capacités.

NOTE XX – ACTIFS FINANCIERS NON COURANT

> AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances et disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition de ces actifs. La Direction détermine leur classification lors de la comptabilisation initiale.

Les investissements financiers non consolidés sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « Réserve de réévaluation ». En cas de perte de valeur jugée définitive, une dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier.

Les prêts et créances sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

La perte de valeur, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat.

(En milliers d'euros)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actifs financiers		
• Titres non consolidés	61	61
• Dépôts et consignations	250	322
• Actifs disponibles à la vente	139	37
TOTAL	450	420

NOTE XXI - AUTRES ACTIFS NON COURANT

> ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

La présentation des actifs et des passifs en éléments courants et non courants est définie par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

(En milliers d'euros)	31 mars 2019	31 mars 2018
Créances sur l'État à plus d'un an	3 875	3 186
Autres créances à plus d'un an	310	316
TOTAL	4 185	3 502

NOTE XXII - STOCKS ET EN-COURS

> STOCKS, EN-COURS DE PRODUCTION ET PRODUITS FINIS

Les règles d'évaluation et de présentation relatives aux stocks, en-cours de production et produits finis sont contenues dans la norme IAS 2.

a. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

b. En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

c. Dépréciation

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

(En milliers d'euros)	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Matières premières	16 142	(363)	15 780	15 207	(363)	14 844
En-cours de production de biens	3 965	-	3 965	4 451	-	4 451
Produits intermédiaires et finis	7 893	(211)	7 682	7 991	(181)	7 810
Marchandises	13 652	(167)	13 485	12 443	(180)	12 263
TOTAL	41 652	(740)	40 912	40 092	(724)	39 368

NOTE XXIII - CLIENTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2019	31 mars 2018
Clients et comptes rattachés	40 556	45 496
<i>Dont en-cours commandes valorisés à l'avancement</i>	<i>3 049</i>	<i>2 905</i>
Provisions	(510)	(642)
TOTAL	40 046	44 854

NOTE XXIV - AUTRES CRÉANCES

(En milliers d'euros)	31 mars 2019	31 mars 2018
Personnel et organismes sociaux	200	156
Créances fiscales	4 975	3 790
Créances diverses	408	629
Charges constatées d'avance	1 844	2 127
TOTAL	7 427	6 702

NOTE XXV - AUTRES ACTIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2019	31 mars 2018
Actifs financiers à moins d'un an	146	13
TOTAL	146	13

NOTE XXVI - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(En milliers d'euros)	31 mars 2019	31 mars 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie (ACTIF)	1 930	8 332
Trésorerie et équivalents de trésorerie (PASSIF)	(10 668)	(14 998)
Trésorerie nette /tableau des flux de trésorerie	(8 738)	(6 666)

Le Groupe pratique le règlement comptant auprès de ses fournisseurs récurrents. Compte tenu de cette politique, les dettes fournisseurs sont moindres et la trésorerie nette est réduite. Si les fournisseurs avaient été réglés à échéance, la trésorerie nette s'élèverait à 2 036 milliers d'euros au 31 mars 2019 et les dettes fournisseurs à 30 500 milliers d'euros.

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ

NOTE XXVII - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(1) DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

(En milliers d'euros)	31 mars 2019	31 mars 2018
Capital de POUJOULAT S.A.	12 000	12 000
Réserve légale de POUJOULAT S.A.	1 200	1 200
Titres d'auto-contrôle	(137)	-
Autres réserves et résultats sociaux de POUJOULAT S.A.	58 006	56 437
Autres réserves et résultats consolidés	11 105	13 184
Réserves de conversion	98	18
TOTAL	82 272	82 839

Le capital social est constitué de 1 959 000 actions, émises et entièrement libérées, au nominal de 6,13 euros.

(2) TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers - Informations à fournir et présentation », les titres d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Leur prix de cession (y compris la plus ou moins-value correspondante) est également imputé sur les capitaux propres.

Au titre du contrat de liquidité confié par POUJOULAT à Portzamparc Société de bourse à compter du 1^{er} septembre 2018, 4 266 titres ont été échangés au cours moyen de 36 euros. À la clôture de l'exercice, 3 934 titres sont auto-détenus pour une valeur de 137 milliers d'euros.

NOTE XXVIII - PROVISIONS

> PROVISIONS

Les conditions de constitution des provisions sont énoncées dans la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant

Rapport financier

d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

a. Garanties

L'ensemble des productions du Groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.

b. Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a, à la date de clôture de l'exercice :

- Soit commencé à exécuter le plan,
- Soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

c. Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

(En milliers d'euros)	Engagements de retraite	Litiges	Autres	TOTAL
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2018/2019	4 906	396	26	5 328
Augmentation	554	395	-	949
Reprise des montants utilisés	(101)	(261)	-	(261)
Reprise des montants non utilisés	(172)	(74)	-	(347)
Écart de conversion	2	3	-	5
Variation de périmètre et écarts actuariels	-	-	-	-
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018/2019	5 190	458	26	5 674

CONTENTIEUX SOCIAL

Des contentieux sociaux existants à la fin de l'exercice ont fait l'objet de provisions et figurent pour un montant global de 132 milliers d'euros.

> AVANTAGES DU PERSONNEL

Le traitement de ces avantages est défini par la norme IAS 19 « Avantages au personnel » telle que révisée dans sa version d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers.

La variation de cet engagement est comptabilisée en résultat opérationnel courant.

Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles d'ouverture et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE :*(En milliers d'euros)*

	Brut	Impôt différé	Net
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016/2017	4 628	(1 540)	3 088
Augmentations imputées au compte de résultat	547	(182)	365
Diminutions imputées au compte de résultat	(265)	88	(177)
Écarts actuariels	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Écart de conversion	(4)	1	(3)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017/2018	4 906	(1 633)	3 273
Augmentations imputées au compte de résultat	554	(138)	416
Diminutions imputées au compte de résultat	(273)	68	(205)
Écarts actuariels	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Écart de conversion	2	-	2
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018/2019	5 190	(1 703)	3 486

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- Méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées ;
- Mode d'acquisition : prorata temporis ;
- Personnel concerné : ensemble des salariés ;
- Âge de départ à la retraite : 65 ans (inchangé par rapport au 31 mars 2018) ;
- Taux d'actualisation : 1,00 % y compris inflation (inchangé par rapport au 31 mars 2018) ;
- Taux de progression des salaires : 2 % (inchangé par rapport au 31 mars 2018) ;
- Taux moyen de charges sociales : 40 % (inchangé par rapport au 31 mars 2018) ;
- Table de mortalité : table TF00-02 (inchangé par rapport au 31 mars 2018).

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent dans la rubrique « Provisions » pour leur montant brut.

SENSIBILITÉ DES ENGAGEMENTS

Des tests de sensibilité ont été effectués sur l'engagement des IFC du Groupe. Les simulations ont consisté à faire varier d'un demi-point, à la hausse ou à la baisse, le paramètre essentiel des calculs : le taux d'actualisation. Les impacts sont présentés ci-après.

<i>(En milliers d'euros)</i>	1,50 %	2 %	2,50 %
Engagement brut au 31/03/2019	5 631 K€	5 190 K€	4 794 K€
Sensibilité	+8,5 %		- 7,6 %

NOTE XXIX – ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS**> IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS**

Les règles concernant l'impôt ainsi que les actifs et passifs d'impôts différés sont décrites dans la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Rapport financier

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. L'impôt différé passif n'est comptabilisé que s'il existe de réelles perspectives de réalisation de bénéfices imposables justifiant la liquidation future dudit impôt.

Quelle que soit leur date d'échéance, de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ces actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

(En milliers d'euros)	31 mars 2019					31 mars 2018				
	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence capitaux propres (*)	Clôture exercice	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence capitaux propres	Clôture exercice
Passifs d'impôts différés	1 353	-	(459)	(166)	728	1 579	-	(247)	21	1 353
Actifs d'impôts différés	(692)	-	100	-	(592)	(555)	137	-	-	(692)
TOTAL NET	661	-	(359)	(166)	136	1 024	(137)	(247)	21	661

(*) Incidence de la baisse progressive de l'IS.

NOTE XXX - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

> PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

La présentation des actifs et des passifs en éléments courants et non courants est définie par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe hors passifs d'impôts différés ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

> SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles.

Elles excluent les formes d'aide publique dont la valeur ne peut pas être raisonnablement déterminée et les transactions avec l'État qui ne peuvent pas être distinguées des transactions commerciales habituelles de l'entité.

En accord avec l'IAS 20, les subventions liées à des actifs, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, sont présentées au bilan en produits différés.

Au résultat, les subventions publiques sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles ne sont pas créditées directement en capitaux propres.

Dans le Groupe, les subventions publiques sont des subventions d'investissements étalées sur la durée d'amortissement des biens auxquels elles sont rattachées.

(En milliers d'euros)	31 mars 2019	31 mars 2018
Emprunts et dettes		
auprès des établissements de crédit	32 807*	32 200
Emprunts et dettes financières divers	89	76
Produits constatés d'avance		
à plus d'un an	616	713
Autres dettes	588	589
TOTAL	34 100	33 578

* Dont souscription d'emprunt : 9 354 K€
Dont remboursement d'emprunt : 8 010 K€

Certains contrats d'emprunts souscrits font l'objet de covenants bancaires. Ces derniers portent notamment sur des ratios relatifs à la quote-part d'endettement à moyen terme comparée aux fonds propres. Les équilibres de bilan actuels respectent nos obligations au regard des dits covenants.

Les échéances des autres passifs non courants, de 1 à 5 ans : 27 291 milliers d'euros et + de 5 ans : 6 809 milliers d'euros. La ligne « autres dettes » correspond à des engagements financiers pris pour des acquisitions de titres.

NOTE XXXI - FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)	31 mars 2019	31 mars 2018
Fournisseurs et comptes rattachés	19 726	22 066
TOTAL	19 726	22 066

Rappel : le groupe POUJOLAT privilégie le paiement comptant de ses fournisseurs contre escompte. Si les fournisseurs avaient été payés à échéance, l'encours fournisseurs et comptes rattachés serait de 30 500 milliers euros.

NOTE XXXII - AUTRES DETTES

(En milliers d'euros)	31 mars 2019	31 mars 2018
Dettes fiscales et sociales	15 601	16 047
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 063	579
Produits constatés d'avance	809	797
Dettes diverses	2 167	2 189
TOTAL	19 640	19 612

NOTE XXXIII - AUTRES PASSIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2019	31 mars 2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
• Emprunt à moins d'un an	8 553	7 814
• Découvert bancaire	10 668	14 998
Dettes financières diverses à moins d'un an	163	100
TOTAL	19 384	22 912

La variation des « passifs courants » provient essentiellement des découverts bancaires. Au 31 mars 2019, les soldes de trésorerie étaient majoritairement au passif (voir note XXVI).

NOTE XXXIV - ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES

> ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Ils regroupent les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente et dont la cession est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de leur vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément sur la ligne « Actifs destinés à être cédés ».

Les passifs d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur la ligne « Passifs liés à des actifs destinés à être cédés » du bilan consolidé. L'année comparative n'est pas retraitée.

Les éléments du compte de résultat relatif à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession ».

La contribution aux comptes du Groupe de notre filiale turque POUJOLAT BACA dont l'arrêt d'activité a été décidé par le Conseil d'Administration est présentée ci-contre :

Résultat consolidé (En milliers d'euros)	2018/2019
Chiffre d'affaires	230
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(225)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(2)
RÉSULTAT NET	(307)
PART DU GROUPE	(307)
INTÉRÊTS MINORITAIRES	-

Actif consolidé (En milliers d'euros) 31 mars 2019

ACTIF IMMOBILISE	4
Stocks et en-cours	64
Clients	14
Autres créances	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	155
ACTIF COURANT	249
TOTAL DE L'ACTIF CONSOLIDÉ	253

Passif consolidé (En milliers d'euros) 31 mars 2019

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	(158)
Fournisseurs	169
Autres dettes	4
Autres passifs courants	238
PASSIF COURANT	411
TOTAL DU PASSIF CONSOLIDÉ	253

Tableau de

flux de trésorerie consolidé (En milliers d'euros) 2018/2019

OPÉRATIONS D'EXPLOITATION :	
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	(307)
Amortissements et provisions	3
Autres produits / charges sans incidences sur la trésorerie	14
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (290)	
Variation des stocks	113
Variation des créances	218
Variation des dettes	(356)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION (315)	
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS :	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	-
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT :	
Augmentation des capitaux propres	357
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT 357	
VARIATION DE LA TRÉSORERIE 42	
TRÉSORERIE À LOUVERTURE	113
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	155

AUTRES INFORMATIONS

NOTE XXXV - GESTION DES RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques tels que des risques d'approvisionnements, des risques de liquidités et de crédit.

Une vigilance particulière est apportée sur la sécurisation des approvisionnements matières et produits négoce nécessaires aux différentes activités de production ou de distribution du Groupe.

La Société mère dispose notamment d'une cellule d'achat « Groupe ». Cette dernière traite des volumes permettant une meilleure fixation des prix, un suivi plus strict de la qualité des produits achetés, tout en surveillant particulièrement la solidité financière des contractants. Le poste client fait l'objet d'une attention permanente et personnalisée. Cette action de prévention permet d'anticiper les difficultés et d'éviter les défaillances. Par ailleurs, les créances sont sécurisées par une assurance-crédit. Le niveau de risque est ainsi très faible.

Afin de mieux répartir ses risques de financement, le Groupe travaille sur des sources de financement diversifiées et compte plus de vingt partenaires bancaires actifs.

Au 31 mars 2019, 64 millions d'euros de lignes court terme étaient disponibles.

Le recours au financement moyen terme s'opère sur des durées comprises entre 5 et 12 ans, en privilégiant la négociation sur des taux fixes.

La part de l'endettement net à taux fixe sur le total de la dette d'emprunt représentait 96 % au 31 mars 2019.

Le Groupe a souscrit des polices d'assurances couvrant aussi bien les risques matériels que les pertes d'exploitation et la responsabilité civile.

NOTE XXXVI - PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, lorsque le montant d'une obligation potentielle, résultant d'événements passés, ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est constituée.

NOTE XXXVII - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En milliers d'euros)

Dettes garanties par des sûretés réelles.....	10 099
Engagements au titre des contrats de location	2 734
Dont : à moins d'un an.....	1 291
à plus d'un an	1 443
Cautions données.....	712
Dont : à moins d'un an.....	712
à plus d'un an	-
Cautions reçues.....	258

NOTE XXXVIII - EFFECTIF AU 31/03/19 DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Ouvriers	834
Techniciens, employés et maîtrise	382
Cadres et assimilés	220
TOTAL.....	1 436

NOTE XXXIX - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

(1) AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES NON CONSOLIDÉES

La société SOPREG, Holding d'animation et actionnaire de POUJOLAT à hauteur de 47,3 %, fournit des prestations d'assistance de gestion et refacture des frais à différentes entités du Groupe.

(En milliers d'euros)	2018/2019	2017/2018
Prestations facturées par SOPREG	316	300
Compte fournisseurs et autres dettes	95	84

La société STAGE fournit des prestations de services en communication et refacture des frais.

(En milliers d'euros)	2018/2019	2017/2018
Prestations facturées par STAGE	336	328
Compte fournisseurs et autres dettes	-	-

(2) AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

L'Assemblée générale du 14 septembre 2018 a adopté un nouveau mode de gestion de la Société. Au cours de l'exercice, les deux modes se sont succédés. Les rémunérations allouées correspondent aux jetons de présence et aux rémunérations des mandats sociaux, indépendamment des rémunérations liées aux contrats de travail.

Conseil de Surveillance (du 1 ^{er} avril 2018 au 14 septembre 2018)	59
Conseil d'Administration (du 15 septembre 2018 au 31 mars 2019).....	49
Direction Générale (membres du directoire, PDG et DGD).....	172

Elle comprend les avantages du personnel à court terme, ainsi que les avantages non monétaires.

Outre les avantages à court terme, la rémunération des dirigeants ne concerne pas les autres catégories prévues par l'IAS 24 révisée.

NOTE XL - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernant les projets du Groupe sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, elles s'élèvent à 1 267 milliers d'euros.

NOTE XLI - INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX (ART L820-3)

<i>(En milliers d'euros)</i>	GROUPE Y AUDIT		ACCIOR CONSULTANTS	
	2018/2019	2017/2018	2018/2019	2017/2018
ÉMETTEUR :				
Examen des comptes	66	62	63	59
Autres diligences, prestations	17	11	-	-
FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT :				
Examen des comptes	162	141	-	-
Autres diligences, prestations	2	-	-	-
TOTAL	247	214	63	59

<i>(En milliers d'euros)</i>	LOHR & COMPANY (D)		Chris Collins HAYNES (UK)	
	2018/2019	2017/2018	2018/2019	2017/2018
FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT :				
Examen des comptes	10	10	20	17
Autres diligences, prestations	-	-	-	-
TOTAL		10		17

<i>(En milliers d'euros)</i>	ERNST & YOUNG (B + DK)		FIDAG (Suisse)	
	2018/2019	2017/2018	2018/2019	2017/2018
FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT :				
Examen des comptes	37	35	9	6
Autres diligences, prestations	-	7	-	-
TOTAL	37	42	9	6

NOTE XLII - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.